



∴ CYCLE ∴  
CYCLE SPÉCIALISANT DE FORMATION  
EN DROIT PUBLIC. LE DROIT DE LA  
RESPONSABILITÉ ADMINISTRATIVE

**LES 14 MARS, 16 MAI, 20 JUIN,  
12 SEPTEMBRE  
ET 21 NOVEMBRE 2025**

**:: PRÉSENTIEL ::**

**VALIDATION  
3 H/ATELIER**

**EDASE**

Ecole des Avocats du Sud-Est  
61 Boulevard de la Blancarde  
13004 Marseille

**NIVEAU : 3**

**PRÉREQUIS** : Disposer de  
la pratique professionnelle  
de la matière depuis plus de  
4 ans

**INSCRIPTION PRÉALABLE OBLIGATOIRE**



## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Proposer aux avocats en exercice, disposant de la mention de spécialisation et souhaitant valider des heures dans cette matière ou à ceux désireux de l'obtenir, de bénéficier d'interventions et d'échanges avec des praticiens de qualité et reposant sur une mise en à jour des concepts fondamentaux ainsi que sur des exemples concrets et pratiques
- Analyser et comprendre divers volets de la responsabilité administrative
- Identifier la réglementation et les jurisprudences récentes

**TYPE DE FORMATION :** Présentiel

**NIVEAU :** 3

### PRÉ-REQUIS :

Disposer de la pratique professionnelle de la matière depuis plus de 4 ans

### DURÉE DE LA FORMATION :

5 demi-journées

5 ateliers de 3 heures

Les 14 mars, 16 mai, 20 juin,  
12 septembre et 21 novembre 2025

### NOMBRE D'HEURES VALIDÉES :

- 15 h pour la totalité du cycle

- 3h pour chaque atelier

## INTERVENANTS

**Me B. CAVIGLIOLI,**  
*Avocat au Barreau de Marseille*

**Mme A.-L. CHENAL-PETER**  
*Présidente de chambre au Tribunal administratif de Marseille*

**Me D. DEL PRETE,**  
*Avocat au Barreau d'Aix-en-Provence*

**M. J.-Ch. DUCHON-DORIS,**  
*Président de la Cour administrative d'appel de Marseille*

**M. A. GAUTRON,**  
*Rapporteur public à la Cour administrative d'appel de Marseille*

**M. M. HOLZER,**  
*Magistrat au Tribunal administratif de Nice*

**Me G. LADOUARI,**  
*Avocat au Barreau de Marseille*

**M. F. POINT,**  
*Rapporteur public à la Cour administrative d'appel de Marseille*

**Me A. SINGER,**  
*Avocat au Barreau de Marseille*

## PROGRAMME DU CYCLE

### ATELIER I : PRINCIPES DE DROIT DE LA RESPONSABILITÉ ADMINISTRATIVE

**Vendredi 14 mars 2025**

14 H - 17 H

**M. J.-Ch. DUCHON-DORIS,**  
*Président de la Cour administrative d'appel de Marseille*

**Me A. SINGER,**  
*Avocat au Barreau de Marseille*

- Le cadre général du droit de la responsabilité administrative
- Les principes directeurs
- Le référé provision

## ∴ ATELIER II ∴ RESPONSABILITÉ ET URBANISME

**Vendredi 16 mai 2025**

14 H - 17 H

M. M. HOLZER,  
Magistrat au Tribunal  
administratif de Nice

Me D. DEL PRETE,  
Avocat au Barreau  
de Marseille

- Les régimes de responsabilité (responsabilité pour faute simple, responsabilité sans faute, responsabilité contractuelle, et l'indemnisation des servitudes d'urbanisme)
- Les conditions d'engagement de la responsabilité (préjudice certain et direct, le lien direct de causalité, les causes d'atténuation ou d'exonération de la responsabilité de l'administration)

## ∴ ATELIER III ∴ RESPONSABILITÉ ET CONTRATS

**Vendredi 20 juin 2025**

14 H - 17 H

M. F. POINT,  
Rapporteur public à la Cour  
administrative d'appel de  
Marseille

Me B. CAVIGLIOLI,  
Avocat au Barreau  
de Marseille

- La responsabilité contractuelle (force obligatoire du contrat, l'obligation de réparer le préjudice né de l'inexécution du contrat...)
- La responsabilité contractuelle
- L'évaluation des préjudices

## ∴ ATELIER IV ∴ LA RESPONSABILITÉ MÉDICALE

**Vendredi 12 septembre 2025**

14 H - 17 H

M. A. GAUTRON,  
Rapporteur public à la Cour  
administrative d'appel  
de Marseille

Me G. LADOUARI,  
Avocat au Barreau de Marseille

- L'adaptation des régimes de responsabilité pour faute (la diversité des fautes reconnues)
- La recherche de la preuve (faute prouvée ; faute présumée)
- L'expertise médicale
- La prise en charge du risque par la solidarité nationale (l'aléa thérapeutique, les dommages transfusionnels et vaccinaux)

## ∴ ATELIER V ∴ RESPONSABILITÉ ET ENVIRONNEMENT

**Vendredi 21 novembre 2025**

14 H - 17 H

Mme A.-L. CHENAL-PETER,  
Présidente de chambre à la  
Cour administrative d'appel  
de Marseille

Me D. DEL PRETE,  
Avocat au Barreau de  
Marseille

- Les régimes de responsabilité
- Les évolutions récentes
- Les conditions d'engagement de la responsabilité (préjudice certain et direct, le lien directe de causalité, les causes d'atténuation ou d'exonération de la responsabilité de l'administration)

## ⋮ TARIFS ET PRISE EN CHARGE ⋮

	TARIF*	CREDIT D'IMPÔT**	Reste à charge de l'Avocat après crédit d'impôt
AVOCAT CONFIRMÉ POUR UN ATELIER - 3 H	80 €	34,95 €	Moins de 46 €
AVOCAT CONFIRMÉ POUR LE CYCLE - 15 H	320 €	174,75 €	Moins de 146 €

\* FORMATION HORS-ABONNEMENT ANNUEL EDASE 12H OU 24 H

\*\* Tarif heure de SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : 11,65 €. Sous réserve de sa reconduction par la prochaine loi de finances.

Possibilité de prise en charge au FIFPL à titre individuel

Plus d'informations [ICI](#)

## ⋮ FAITES FINANCER VOTRE FORMATION ! ⋮

La formation pourra être prise en charge par les organismes collecteurs de fonds au titre de la formation continue selon les conditions de ces organismes. FIF-PL : [www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr), OPCO-EP : [www.opcoep.fr](http://www.opcoep.fr)

Il vous appartient d'en faire la demande **avant le début de la formation**.

Référence pour dossier de prise en charge : EDA Sud-Est CFBSE

Enregistré sous le numéro 93 13 P 0048 13. *Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.*

## ⋮ INSCRIVEZ VOUS EN LIGNE ! ⋮

1. Remplissez le formulaire d'inscription en ligne dans votre Espace Avocat : [ICI](#)

Date limite d'inscription : 2 jours ouvrés avant la date de la session de formation.

**ATELIER I · 14 MARS** [ICI](#)  
Principes de droit de la responsabilité administrative

**ATELIER III · 20 JUIN** [ICI](#)  
Responsabilité et contrats

**ATELIER V · 21 NOVEMBRE** [ICI](#)  
Responsabilité et environnement

**ATELIER II · 16 MAI** [ICI](#)  
Responsabilité et urbanisme

**ATELIER IV · 12 SEPTEMBRE** [ICI](#)  
Responsabilité médicale

**CYCLE COMPLET** [ICI](#)

2. Déposez une copie de votre attestation de contribution à la formation professionnelle pour l'année N-1

Attestation téléchargeable à partir de votre compte personnel sur le site de l'URSSAF, Rubrique « Documents »

Tuto de téléchargement [ICI](#)

3. Payez en ligne avec votre carte bancaire

Si vous ne disposez pas de carte bancaire :

Remplissez et imprimez votre bulletin d'inscription ci-dessous

Envoyez votre chèque de règlement libellé à l'ordre de EDASE accompagné de votre bulletin d'inscription par courrier à l'adresse suivante :

EDASE - ECOLE DES AVOCATS DU SUD-EST

Service Inscription Formation Continue

61, boulevard de la Blancarde

13004 Marseille

Date limite de réception du règlement : 2 jours ouvrés avant la formation

Aucun(e) stagiaire ne sera accepté(e) en formation sans règlement effectué

Les conditions générales de vente et de participation à une formation sont disponibles sur notre site [ICI](#)

POUR TOUTE QUESTION SUR VOTRE INSCRIPTION EN FORMATION CONTINUE

Tel : 04 91 54 43 63 – e-mail : [inscriptionfc@edase.fr](mailto:inscriptionfc@edase.fr)

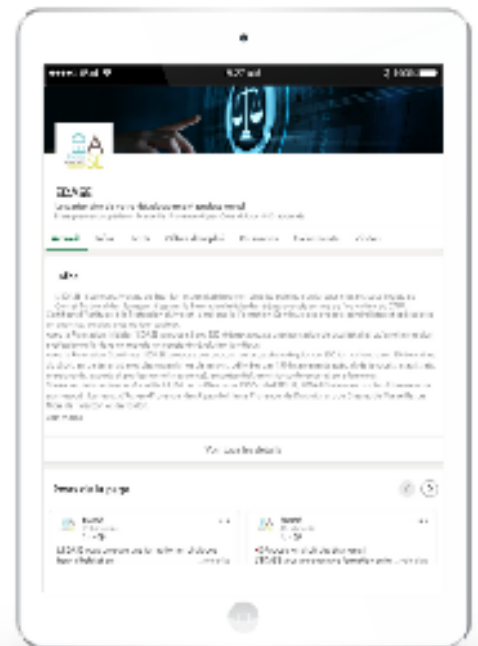
# REJOIGNEZ NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



INSTAGRAM



FACEBOOK



LINKEDIN

## BULLETIN D'INSCRIPTION

∴ CYCLE ∴

### CYCLE SPECIALISANT DE FORMATION EN DROIT PUBLIC. LE DROIT DE LA RESPONSABILITÉ ADMINISTRATIVE

Les 14 mars, 16 mai, 20 juin, 12 septembre et 21 novembre 2025

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Département de naissance : .....

Avocat au Barreau de : ..... Numéro de SIRET : .....

Date de prestation de serment : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

E-mail : .....

Téléphone : .....

#### ∴ Champ(s) de compétence à renseigner ∴

Droit de la famille, des personnes  
et de leur patrimoine

Droit des enfants

Droit du dommage corporel

Droit des assurances

Droit immobilier

Droit rural

Droit du travail

Droit de la sécurité sociale et  
de la protection sociale

Droit pénal

Déontologie

Vie professionnelle

Droit commercial, des affaires et  
de la concurrence

Droit des sociétés

Droit des associations et des fondations

Droit bancaire et boursier

Droit du crédit et de la consommation

Droit de la fiducie

Droit des garanties, des suretés  
et des mesures d'exécution

Droit fiscal et douanier

Droit des transports

Droit public

Droit de l'international et de l'Union

européenne

Droit des étrangers et de la nationalité

Droit de la santé

Droit de l'environnement

Droit du numérique et des communi-  
cations

Droit de la propriété intellectuelle

Procédure civile

MARD / Médiation

Droit de l'arbitrage

Droit du sport

#### ∴ JE M'INSCRIS À ∴

**ATELIER I · 14 MARS** [ICI](#)  
Principes de droit de la  
responsabilité administrative

**ATELIER II · 16 MAI** [ICI](#)  
Responsabilité et urbanisme

**ATELIER III · 20 JUIN** [ICI](#)  
Responsabilité et contrats

**ATELIER IV · 12 SEPTEMBRE** [ICI](#)  
Responsabilité médicale

**ATELIER V · 21 NOVEMBRE** [ICI](#)  
Responsabilité et environnement

**CYCLE COMPLET** [ICI](#)

#### ∴ TARIFS ∴

**POUR 1 ATELIER · 80 €**

**POUR LE CYCLE COMPLET · 320 €**

#### ∴ MODALITÉS ET CONDITIONS D'INSCRIPTION ∴

- J'atteste avoir pris connaissance du niveau de cette formation et avoir le niveau requis pour la suivre.
- Je réponds au questionnaire d'évaluation à la fin de cette formation et je participe à une autoévaluation. Je m'engage à y répondre sous 48 H.
- Je suis une personne en situation de handicap nécessitant un besoin d'aménagement spécifique et atteste prendre contact avec le référent handicap de l'EDASE afin de suivre la formation ([a.bocoviz@edase.fr](mailto:a.bocoviz@edase.fr)).

Toutes les informations sur les modalités d'inscription, d'évaluation, de déroulement de la formation et les méthodes pédagogiques sont disponibles sur notre [Guide pratique de la formation continue](#)

Date limite de réception du règlement : 2 jours ouvrés avant la formation

Aucun(e) stagiaire ne sera accepté(e) en formation sans règlement effectué

Les conditions générales de vente et de participation à une formation sont disponibles sur notre site

**POUR TOUTE QUESTION SUR VOTRE INSCRIPTION EN FORMATION CONTINUE**

Tél. : 04 91 54 43 63 - Fax : 04 91 33 43 42 - E-mail : [inscriptionfc@edase.fr](mailto:inscriptionfc@edase.fr)



## :: SE TENIR INFORMÉ DES OFFRES DE FORMATION ::

Toutes les sessions de formation font l'objet d'une plaquette contenant l'ensemble des détails de la formation et le bulletin d'inscription. Elles sont diffusées en format électronique et disponibles en téléchargement dans le catalogue en ligne. Toutes les formations sont publiées sur le site internet de l'Ecole qui est régulièrement mis à jour.

Un relais de diffusion par chaque ordre est également assuré de manière mensuelle.

### **Newsletter mensuelle**

Une newsletter mensuelle est envoyée par le service communication à l'ensemble de ses contacts. Organisée par pôle et matière, vous pouvez rapidement identifier les formations qui vous intéressent et vous inscrire en ligne.

### **E-mailings ciblés par pôle et/ou matière**

En fonction de vos centres d'intérêts, des e-mailings thématiques portant sur des évènements particuliers ou définis par pôle de formation sont également envoyés.

Si vous souhaitez rejoindre notre base de données pour recevoir régulièrement nos offres de formation continue, nous vous invitons à contacter la chargée de communication

([communication@edase.fr](mailto:communication@edase.fr)), avec les informations suivantes :

- Vos nom et prénom
- Votre Barreau
- Votre / vos centres d'intérêts ( liste en page 6 )
- Votre adresse email

N'hésitez pas à nous faire vos retours !



61, boulevard de la Blancarde  
13004 Marseille

T. 04 91 54 43 63 | F. 04 91 33 43 42

[www.edase.fr](http://www.edase.fr)